

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Marina JULIENNE, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET (excusé), Mme Dominique LE GALL (excusée), Mme Nathalie TRUIN, Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à Mme Florence BEZIER.

M. Benoît DESORMEAUX a été désigné secrétaire de séance.

16 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Demande de versement d'une avance de 50% du fonds de concours attribué par la COMPA pour la tranche n° 1 du projet « R.E.S.P.I.R.E. » : construction d'un bâtiment central (salle de convivialité et vestiaires de football)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) participe au financement de certains projets communaux, dans le cadre du fonds de concours. À ce titre, Monsieur le Maire rappelle que le 25 octobre 2024, la commune de Mouzeil s'est vue notifiée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 187 200 €, pour l'opération de construction d'un bâtiment regroupant une salle de convivialité et des vestiaires (tranche n° 1 du projet « R.E.S.P.I.R.E. »).

Il propose ainsi, en concordance avec la délibération n° 1092C20241010 de la COMPA du 10 octobre 2024, que le Conseil Municipal l'autorise à solliciter le versement d'une avance de 50% du montant total de cette subvention, soit 93 600 €. Il rappelle que le plan de financement définitif de l'opération s'établit avec des aides financières acquises, de :

- L'État au titre de la DETR 2024 (175 390,39 €) ;
- La F.F.F. (Fédération Française de Football) au titre du FAFA (Fonds d'aide au Football Amateur) -pour un montant de 15 000 € ;
- Et donc, la COMPA au titre des fonds de concours 2024-2026, pour un montant total de 187 200,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** le versement d'une avance de 50% de fonds de concours 2024-2026 de la COMPA déjà attribué, pour l'opération de construction d'un bâtiment regroupant une salle de convivialité et des vestiaires ;
- **PRÉCISE** que cette demande porte sur un montant de 93 600 € au total ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches relatives à ce dossier.

Publié le 10/09/2025

Le secrétaire de séance,
Benoît DESORMEAUX



Le Maire,
Daniel GARNIER

